



Avis de la réunion du Conseil de Gestion pédagogique Vendredi 19 janvier 2018

Présents

Laurent Gross, Président du Conseil de gestion pédagogique

Membres représentants des professeurs

Manon Ledune, Pau-Jean Vranken, Philippe Debruxelles, Isabelle Willems

Membres représentant le personnel autre que les professeurs

Serge Gabet

Membres représentant des assistants

Christine Grégoire, Olivier Boudon

Membres représentant des organisations syndicales

Michel Boermans (C.G.S.P)

Membre représentant des étudiants

Victoire Joliff, Yann Ducreux, Adèle Grégoire

Invité

Aurélien Hougardy

Excusés

Frédéric Roullier-Gall (S.L.F.P.), Annaïg Tounquet, Lionel Dutrieux, Anna Faury

Ordre du jour

- Approbation du PV de la réunion du CGP en date du 15/12/2017
- Attributions
- Gestion des demandes de maintien d'activité de service au-delà de l'âge de la retraite
- Divers

Ouverture de la séance à 12h35

1) Approbation du projet de PV de la réunion du CGP en date du 15/12/2017

Le projet de PV est approuvé à l'unanimité des présents

2) Attributions

AUBERT Morgane

15h conférencier – type court – en « Montage et pratique scripte (scripte) » pour assurer le suivi scripte sur un Film de 3^e

BRANCKAERT Martine

1h/semaine TDD Chargée d'enseignement – type long – en « Cinema (Assistanat) » , en Art.105 pour assurer la régie sur les Films de 3^e

COUCHARD Fabrice

30h conférencier – type court – en « Cinéma (Assistanat) » pour assurer l'assistanat Réalisation sur deux Films de fin d'études

DEWALQUE Benjamin

30h conférencier – type court – en « Informatique, électricité et/ou électronique appliquée aux arts du spectacle (Informatique appliquée à l'audiovisuel) » en remplacement d'Olivier Pirnay sur le cours de Postproduction virtuelle cinéma de B2 Image

PACKER Y COMYN Javier

30h conférencier – type long – « Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques) » pour le cours d'Analyse filmique des B3 RCRTV

RAMIREZ Ronnie

30h conférencier – type long – « Prise de vues et traitement de l'image (Prise de vues) » en remplacement d'Hichame Alaouie pour l'encadrement du Groupe 1 sur l'exercice PVD

Les attributions sont votées globalement à main levée :

10 voix pour – 1 abstention

3) Gestion des demandes de maintien d'activité de service au-delà de l'âge de la retraite

Le directeur présente le contenu du décret du 19/10/2017 relatif à la poursuite de la carrière après l'âge de la retraite. Celui-ci permet à un membre du personnel enseignant, technique ou administratif d'introduire une demande de maintien en activité au-delà de l'âge de la retraite pour une période d'un an, renouvelable une fois pour une année maximum. Le décret précise qu'il revient au CGP de fixer la procédure d'autorisation du maintien en activité de service.

Le directeur propose que les membres du personnel qui souhaiteraient en faire la demande introduisent un dossier de motivation à son attention pour le 1^{er} mars de l'année académique qui précède celle où le membre du personnel atteint l'âge de la retraite, ou de l'année académique d'un premier renouvellement de fonction. La demande devra contenir une lettre de motivation. Elle devra mentionner la charge horaire qu'il souhaite conserver et, pour les membres du personnel enseignant, les activités d'apprentissage concernées par sa demande. Les demandes de maintien en activité au-delà de l'âge de la retraite reçues par le directeur seront soumises pour avis au CGP. Le directeur soumet une proposition de modification du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du CGP. Après discussion, le point reviendra avec des compléments d'information lors d'une prochaine réunion du CGP.

4) Divers

Règlement de travail

Un professeur relève que le projet de règlement de travail du personnel enseignant soumis à concertation comporte un point sur le contrôle des présences. Il demande au directeur s'il s'agit d'une question de sécurité, ou la mise en place d'un système de contrôle des prestations du personnel, car ce point a suscité un certain émoi de la part du personnel enseignant.

Le directeur répond qu'il s'agit bien d'une obligation légale liée aux questions de sécurité.

Sessions prolongées

Un professeur demande si la disparition de la session prolongée est actée. Le Directeur

confirme cette disparition : il faudra pour l'étudiant qui n'aurait pas terminé de valider ses crédits dans le cadre de la première ou de la seconde session se réinscrire et payer le minerval afférent à cette réinscription. Ce dès cette année académique.

Une discussion s'engage sur les mesures à prendre pour désengorger les 15 premiers jours de septembre.

Laurent Gross

Directeur